



Mon accompagnant santé à domicile

Charte patients InfuSol

Les engagements au cœur de l'accompagnement de nos patients à domicile sont regroupés au sein de notre charte :

- Respecter la réglementation régissant la prestation de soins à domicile et s'engager à ne pas générer de dépenses infondées à l'égard de l'assurance maladie
- Suivre le protocole de soins et la prescription médicale
- Garantir le secret professionnel et assurer une discrétion d'intervention au travers de l'utilisation de véhicules banalisés
- Collaborer avec les équipes médicales et paramédicales des centres initiateurs, répondre à toutes demandes des médecins traitants et à toute demande d'information des infirmières à domicile
- Mettre en œuvre toute solution permettant d'améliorer la qualité de vie des patients à domicile, en concertation avec les professionnels de santé
- Accompagner et former l'entourage des patients à leur demande
- Minimiser le turnover de nos équipes afin de garantir à nos patients et au personnel une relation privilégiée avec nos infirmiers coordinateurs
- Former et informer nos patients de toutes modifications liées à la prise en charge
- Mettre à disposition du matériel performant au travers de tests de fiabilité et de confort
- Garantir des temps d'intervention rapide et une astreinte 24/24, 7 jours sur 7
- Renforcer l'aspect sécuritaire au travers de la mise à disposition de matériel de secours si nécessaire
- Assurer la matériovigilance, la traçabilité de la décontamination du matériel